

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR**

**ORDONNANCES**

Avis est donné que le conseil d'arrondissement, à sa séance ordinaire du 7 avril 2026, a édicté les ordonnances suivantes :

**Ordonnance OCA26-RCA09-19002-02 - autorisant l'occupation temporaire du domaine public (RCA09-19002);**

**Ordonnance OCA26-RCA24-19004-02 - autorisant, aux dates, heures et lieux indiqués, la dérogation aux articles pertinents du *Règlement sur les nuisances* (RCA24-19004);**

**Ordonnance OCA26-2404-15-01 - déterminant la fermeture temporaire de rues (R-2404-15) pour la tenue de « Dame Festive » (rue Notre-Dame entre la 10<sup>e</sup> et la 14<sup>e</sup> Avenue), selon l'horaire indiqué;**

**Ordonnance OCA26-RCA26-19001-03 - accordant la gratuité totale des tarifs applicables en vertu du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026* (RCA26-19001).**

Et ce, en vertu des règlements concernant l'occupation temporaire du domaine public (RCA09-19002), la tarification pour l'exercice financier 2026 (RCA26-19001), les nuisances (RCA24-19004) et sur la circulation (R-2404-15).

Ces ordonnances entrent en vigueur conformément à la loi et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Secrétariat d'arrondissement, 1800, boulevard. Saint-Joseph. Elles peuvent également être consultées en tout temps sur le site Internet de la Ville de Montréal à l'adresse suivante : <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 9 avril 2026.

---

Fredy Alzate  
Secrétaire d'arrondissement  
Arrondissement de Lachine



PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MONTRÉAL

ARRONDISSEMENT DE LACHINE

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

Tel que prévu au *Règlement sur la publication des avis publics* de l'arrondissement de Lachine (RCA20-19002) adopté le 9 mars 2020 par le conseil d'arrondissement, je soussigné, Fredy Alzate, secrétaire d'arrondissement de l'arrondissement de Lachine, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public pour l'entrée en vigueur des ordonnances :

---

Ordonnance OCA26-RCA09-19002-02 - autorisant l'occupation temporaire du domaine public (RCA09-19002);

Ordonnance OCA26-RCA24-19004-02 - autorisant, aux dates, heures et lieux indiqués, la dérogation aux articles pertinents du *Règlement sur les nuisances* (RCA24-19004);

Ordonnance OCA26-2404-15-01 - déterminant la fermeture temporaire de rues (R-2404-15) pour la tenue de « Dame Festive » (rue Notre-Dame entre la 10<sup>e</sup> et la 14<sup>e</sup> Avenue), selon l'horaire indiqué;

Ordonnance OCA26-RCA26-19001-03 - accordant la gratuité totale des tarifs applicables en vertu du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026* (RCA26-19001).

DONNÉ À MONTRÉAL, ce 9 avril 2026

Fredy Alzate  
Secrétaire d'arrondissement

---

---

VILLE DE MONTRÉAL – ARRONDISSEMENT DE LACHINE

---

**Ordonnance OCA26-RCA09-19002-02**

**Ordonnance autorisant l'occupation temporaire du domaine public pour la tenue  
des événements spéciaux du mois de mai 2026**

*Règlement numéro RCA09-19002 portant sur l'occupation du domaine public*

---

Ordonnance édictée le : 7 avril 2026  
Avis public : 9 avril 2026  
Entrée en vigueur : 9 avril 2026

VILLE DE MONTRÉAL – ARRONDISSEMENT DE LACHINE

ORDONNANCE OCA26-RCA09-19002-02

(2)

**Ordonnance autorisant l'occupation temporaire du domaine public pour la tenue des événements spéciaux du mois de mai 2026**

VU l'article 2.1 du *Règlement numéro RCA09-19002 portant sur l'occupation du domaine public*;

Attendu que l'arrondissement de Lachine soutient l'offre d'activités culturelles, sportives et ludiques proposée par les parties prenantes de l'arrondissement;

Attendu que l'article 15, para 4° du *Règlement numéro RCA09-19002 portant sur l'occupation du domaine public* introduit le permis pour l'occupation temporaire du domaine public pour la tenue d'événements publics, autorisés préalablement par ordonnance édictée par le conseil d'arrondissement;

À la séance ordinaire du 7 avril 2026, le conseil d'arrondissement de Lachine :

1. Autorise l'occupation temporaire du domaine public pour les événements spéciaux listés aux heures et lieux indiqués :

<b>Date, heures et lieu</b>	<b>Évènement et organisateur</b>
<b>2 mai 2026</b> , 7 h 45 à 17 h Plancher de danse des Anglers	« <i>Tournoi de hockey du député de Marquette</i> », organisé par CUMULUS
<b>2 mai 2026</b> , 9 h à 15 h Marché publique de la 18 <sup>e</sup> Avenue	« <i>Mini exposition du Cercle Fermières de Lachine</i> », organisé par Cercle des Fermières de Lachine
<b>Mardis 12, 19 et 26 mai, et jeudi 14, 21 et 28 mai 2026</b> , de 13 h à 15 h 30 Parc Saint-Louis	« <i>Prestation musicale du Réveil de Lachine</i> », organisé par le Réveil de Lachine
<b>25 au 30 mai 2026</b> , de 18 h à 22 h Plancher de danse des Anglers	« <i>Animation au plancher de danse</i> », organisée par le Centre de loisirs de Lachine
<b>Mardis 12, 19 et 26 mai 2026</b> , de 14 h à 20 h Parc LaSalle, angle la 10 <sup>e</sup> Avenue et rue Victoria <b>Mercredis 13, 20 et 27 mai 2026</b> , de 14 h à 20 h Parc LaSalle, angle la 9 <sup>e</sup> Avenue et la rue Saint-Antoine <b>Judis 14, 21 et 28 mai 2026</b> , de 14 h à 20 h devant le 1176, rue Provost <b>Vendredis 15, 22 et 29 mai 2026</b> , de 14 h à 20 h bordure du stationnement du 2901, boulevard Saint-Joseph	« <i>P'tit Marché</i> », organisée par Concert'action Lachine
<b>14 mai 2026</b> (15 mai 2026 en cas de pluie), de 9 h à 16 h Parc LaSalle	« <i>Course de couleurs</i> », organisé par la CSSMB - École Très-Saint-Sacrement
<b>29, mai 2026</b> , de 15 h à 20 h <b>30 mai 2026</b> , 9 h à 23 h <b>31 mai 2026</b> , 9 h à 21 h Rue Notre-Dame, entre la 10 <sup>e</sup> et la 14 <sup>e</sup> Avenue	« <i>Dame Festive</i> », organisée par Opération culture et festivités de l'ouest

---

VILLE DE MONTRÉAL – ARRONDISSEMENT DE LACHINE

---

ORDONNANCE OCA26-RCA09-19002-02

(3)

2. La présente ordonnance entre en vigueur le jour de sa publication.

(S) JULIE-PASCALE PROVOST  
\_\_\_\_\_  
MAIRESSE  
ARRONDISSEMENT DE LACHINE

(S) FREDY ALZATE  
\_\_\_\_\_  
SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT  
ARRONDISSEMENT DE LACHINE

GDD 1266901002

---

VILLE DE MONTRÉAL – ARRONDISSEMENT DE LACHINE

---

**Ordonnance OCA26-RCA09-19002-02**

**Ordonnance autorisant l'occupation temporaire du domaine public pour la tenue  
des événements spéciaux du mois de mai 2026**

*Règlement numéro RCA09-19002 portant sur l'occupation du domaine public*

---

Ordonnance édictée le : 7 avril 2026  
Avis public : 9 avril 2026  
Entrée en vigueur : 9 avril 2026

VILLE DE MONTRÉAL – ARRONDISSEMENT DE LACHINE

ORDONNANCE OCA26-RCA09-19002-02

(2)

**Ordonnance autorisant l'occupation temporaire du domaine public pour la tenue des événements spéciaux du mois de mai 2026**

VU l'article 2.1 du *Règlement numéro RCA09-19002 portant sur l'occupation du domaine public*;

Attendu que l'arrondissement de Lachine soutient l'offre d'activités culturelles, sportives et ludiques proposée par les parties prenantes de l'arrondissement;

Attendu que l'article 15, para 4° du *Règlement numéro RCA09-19002 portant sur l'occupation du domaine public* introduit le permis pour l'occupation temporaire du domaine public pour la tenue d'événements publics, autorisés préalablement par ordonnance édictée par le conseil d'arrondissement;

À la séance ordinaire du 7 avril 2026, le conseil d'arrondissement de Lachine :

1. Autorise l'occupation temporaire du domaine public pour les événements spéciaux listés aux heures et lieux indiqués :

Date, heures et lieu	Évènement et organisateur
<b>2 mai 2026</b> , 7 h 45 à 17 h Plancher de danse des Anglers	« <i>Tournoi de hockey du député de Marquette</i> », organisé par CUMULUS
<b>2 mai 2026</b> , 9 h à 15 h Marché publique de la 18 <sup>e</sup> Avenue	« <i>Mini exposition du Cercle Fermières de Lachine</i> », organisé par Cercle des Fermières de Lachine
<b>Mardis 12, 19 et 26 mai, et jeudi 14, 21 et 28 mai 2026</b> , de 13 h à 15 h 30 Parc Saint-Louis	« <i>Prestation musicale du Réveil de Lachine</i> », organisé par le Réveil de Lachine
<b>25 au 30 mai 2026</b> , de 18 h à 22 h Plancher de danse des Anglers	« <i>Animation au plancher de danse</i> », organisée par le Centre de loisirs de Lachine
<b>Mardis 12, 19 et 26 mai 2026</b> , de 14 h à 20 h Parc LaSalle, angle la 10 <sup>e</sup> Avenue et rue Victoria <b>Mercredis 13, 20 et 27 mai 2026</b> , de 14 h à 20 h Parc LaSalle, angle la 9 <sup>e</sup> Avenue et la rue Saint-Antoine <b>Jeudis 14, 21 et 28 mai 2026</b> , de 14 h à 20 h devant le 1176, rue Provost <b>Vendredis 15, 22 et 29 mai 2026</b> , de 14 h à 20 h bordure du stationnement du 2901, boulevard Saint-Joseph	« <i>P'tit Marché</i> », organisée par Concert'action Lachine
<b>14 mai 2026</b> (15 mai 2026 en cas de pluie), de 9 h à 16 h Parc LaSalle	« <i>Course de couleurs</i> », organisé par la CSSMB - École Très-Saint-Sacrement
<b>29, mai 2026</b> , de 15 h à 20 h <b>30 mai 2026</b> , 9 h à 23 h <b>31 mai 2026</b> , 9 h à 21 h Rue Notre-Dame, entre la 10 <sup>e</sup> et la 14 <sup>e</sup> Avenue	« <i>Dame Festive</i> », organisée par Opération culture et festivités de l'ouest

---

VILLE DE MONTRÉAL – ARRONDISSEMENT DE LACHINE

---

ORDONNANCE OCA26-RCA09-19002-02

(3)

2. La présente ordonnance entre en vigueur le jour de sa publication.

(S) JULIE-PASCALE PROVOST  
\_\_\_\_\_  
MAIRESSE  
ARRONDISSEMENT DE LACHINE

(S) FREDY ALZATE  
\_\_\_\_\_  
SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT  
ARRONDISSEMENT DE LACHINE

GDD 1266901002

**Ordonnance OCA26-RCA24-19004-02**

**Ordonnance autorisant la dérogation aux dispositions du *Règlement numéro RCA24-19004 sur les nuisances* pour la tenue des événements spéciaux du mois de mai 2026**

***Règlement numéro RCA24-19004 sur les nuisances et abrogeant le Règlement numéro R-2535-9 sur les nuisances***

---

Ordonnance édictée le : 7 avril 2026  
Avis public : 9 avril 2026  
Entrée en vigueur : 9 avril 2026

**Ordonnance autorisant la dérogation aux dispositions du *Règlement numéro RCA24-19004 sur les nuisances pour la tenue des événements spéciaux du mois de mai 2026***

VU les articles 13.1, al. 2 et 4, et 44 du *Règlement numéro RCA24-19004 sur les nuisances et abrogeant le Règlement numéro R-2535-9 sur les nuisances* :

Attendu que l'arrondissement de Lachine soutient l'offre d'activités culturelles, sportives et ludiques proposée par les parties prenantes de l'arrondissement ;

Attendu que la tenue des événements tenus sur le domaine public peut comporter l'émission de bruits perturbateurs et la consommation d'alcool ;

À la séance ordinaire du 7 avril 2026, le conseil d'arrondissement de Lachine :

1. Autorise la dérogation aux articles 13.1, al. 2, concernant l'émission de bruits et l'utilisation de haut-parleurs, 34, concernant l'affichage, et 36, al. 16 concernant la consommation d'une boisson alcoolisée du *Règlement numéro RCA24-19004 sur les nuisances et abrogeant le Règlement numéro R-2535-9 sur les nuisances* pour la tenue des événements suivants, aux lieux, aux dates et aux heures indiquées :

<b>Date, heures et lieu</b>	<b>Évènement et organisateur</b>
<b>2 mai 2026</b> , 9 h à 21 h Plancher de danse des Anglers	« <i>Tournoi de hockey du député de Marquette</i> », organisé par CUMULUS Art. 13, al. 2, para 2° Art. 34, al. 2 Art. 36, al. 16
<b>Mardis 12, 19 et 26 mai, et jeudi 14, 21 et 28 mai 2026</b> , de 13 h à 15 h 30 Parc Saint-Louis	« <i>Prestation musicale du Réveil de Lachine</i> », organisé par le Réveil de Lachine Art. 13, al. 2, para 2° Art. 13.1, al. 2
<b>25 au 30 mai 2026</b> , de 18 h à 22 h Plancher de danse des Anglers	« <i>Animation au plancher de danse</i> », organisée par le Centre de loisirs de Lachine Art. 13, al. 2, para 2° Art. 13.1, al. 2
<b>Mardis 12, 19 et 26 mai 2026</b> , de 14 h à 20 h Parc LaSalle, angle la 10 <sup>e</sup> Avenue et rue Victoria <b>Mercredis 13, 20 et 27 mai 2026</b> , de 14 h à 20 h Parc LaSalle, angle la 9 <sup>e</sup> Avenue et la rue Saint-Antoine <b>Jeudis 14, 21 et 28 mai 2026</b> , de 14 h à 20 h devant le 1176, rue Provost <b>Vendredis 15, 22 et 29 mai 2026</b> , de 14 h à 20 h bordure du stationnement du 2901, boulevard Saint-Joseph	« <i>P'tit Marché</i> », organisée par Concert'action Lachine Art. 34, al. 3
<b>14 mai 2026</b> (15 mai 2026 en cas de pluie), de 9 h à 16 h Parc LaSalle	« <i>Course de couleurs</i> », organisé par la CSSMB - École Très-Saint-Sacrement Art. 13, al. 2, para 2° Art. 34, al. 3

---

VILLE DE MONTRÉAL – ARRONDISSEMENT DE LACHINE

<b>29, mai 2026</b> , de 15 h à 20 h <b>30 mai 2026</b> , 9 h à 23 h <b>31 mai 2026</b> , 9 h à 21 h Rue Notre-Dame, entre la 10 <sup>e</sup> et la 14 <sup>e</sup> Avenue	« <i>Dame Festive</i> », organisée par Opération culture et festivités de l'ouest Art. 13, al. 2, para 2 <sup>o</sup> Art. 36, al. 16
---	---

2. La présente ordonnance entre en vigueur le jour de sa publication.

(S) JULIE-PASCALE PROVOST  
\_\_\_\_\_  
MAIRESSE  
ARRONDISSEMENT DE LACHINE

(S) FREDY ALZATE  
\_\_\_\_\_  
SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT  
ARRONDISSEMENT DE LACHINE

GDD 1266901002

---

VILLE DE MONTRÉAL – ARRONDISSEMENT DE LACHINE

---

**Ordonnance OCA26-2404-15-01**

**Ordonnance déterminant la fermeture temporaire de rues pour la tenue  
des événements spéciaux du mois de mai 2026**

*Règlement numéro R-2404-15 portant sur la circulation*

---

Ordonnance édictée le : 7 avril 2026  
Avis public : 9 avril 2025  
Entrée en vigueur : 9 avril 2025

---

VILLE DE MONTRÉAL – ARRONDISSEMENT DE LACHINE

---

ORDONNANCE OCA26-2404-15-01

(2)

**Ordonnance déterminant la fermeture temporaire de rues pour la tenue  
des événements spéciaux du mois de mai 2026**

VU l'article 18.1, al. 1 du *Règlement numéro R-2404-15 portant sur la circulation* :

Attendu que l'arrondissement de Lachine soutient l'offre d'activités culturelles, sportives et ludiques proposée par les parties prenantes de l'arrondissement;

À la séance ordinaire du 7 avril 2027, le conseil d'arrondissement de Lachine :

1. Décrète l'interdiction :

- a. de stationnement et de circulation de véhicules routiers sur la rue Notre-Dame, entre la 10<sup>e</sup> et la 14<sup>e</sup> Avenue, à l'occasion de l'événement « *Dame Festive* », organisé par Opération culture et festivités de l'Ouest, du 29 mai de 10 h, au 1<sup>er</sup> juin 2026, à 8 h ;
- b. de stationnement sur les 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> Avenues, entre William-McDonald et Saint-Louis, à l'occasion de l'événement « *Dame Festive* », organisé par Opération culture et festivités de l'Ouest, du 29 mai de 10 h, au 1<sup>er</sup> juin 2026, à 8 h.

2. La présente ordonnance entre en vigueur le jour de sa publication.

(S) JULIE-PASCALE PROVOST

---

MAIRESSE  
ARRONDISSEMENT DE LACHINE

(S) FREDY ALZATE

---

SECÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT  
ARRONDISSEMENT DE LACHINE